

## FICHE D'INSCRIPTION



Montval : 15.50€  
Hors Montval:  
20.00€  
Gratuit :  
RSA, Etudiant  
Handicap  
Lycéen +16 ans  
Pôle emploi

## FICHE D'INSCRIPTION



Montval : 15.50€  
Hors Montval:  
20.00€  
Gratuit :  
RSA, Etudiant  
Handicap  
Lycéen +16 ans  
Pôle emploi

### SECTION ADULTES 2020

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone(s) :

Courriel :

Adhésion au service de ressources en ligne Médiabox :



OUI  NON

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au fichier des adhérents de la bibliothèque. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous adresser au personnel de la bibliothèque.*

### SECTION ADULTES 2020

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone(s) :

Courriel :

Adhésion au service de ressources en ligne Médiabox :



OUI  NON

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au fichier des adhérents de la bibliothèque. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous adresser au personnel de la bibliothèque.*

## Extrait du règlement intérieur\*

- Le prêt est consenti à titre individuel pour la bibliothèque, à tout usager inscrit sur présentation obligatoire de sa carte, et reste sous la responsabilité de l'emprunteur. Toute perte ou vol devra être signalé.

- Une carte perdue devra être remplacée, selon le tarif fixé par le Conseil Municipal.

- Le nombre maximum de documents pouvant être empruntés est de 10, la durée du prêt est de 1 mois. La prolongation des prêts est possible sur place, par téléphone, par courriel ou directement en ligne à condition qu'aucune réservation n'ait été faite pour le document considéré.

- En cas de retard et passé un délai de 4 mois, la valeur des documents est facturée par le Trésor Public.

- La consultation Internet est réservée aux personnes inscrites à la bibliothèque et limitée à 1 heure. L'impression de document est possible et payante, elle est réservée à un usage strictement personnel. La sauvegarde des données issues de sites internet avec une clé usb est interdite.

- Tous les ouvrages sont contrôlés au moment du retour ; toute anomalie doit être signalée au personnel, aucun document, ne doit être réparé par l'utilisateur. En cas de perte ou de détérioration, l'emprunteur doit assurer son remplacement.

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur\* et je m'engage à le respecter.**

A Montval-sur-Loir, le

Signature

*\*règlement affiché et donné à la demande*

## Extrait du règlement intérieur\*

- Le prêt est consenti à titre individuel pour la bibliothèque, à tout usager inscrit sur présentation obligatoire de sa carte, et reste sous la responsabilité de l'emprunteur. Toute perte ou vol devra être signalé.

- Une carte perdue devra être remplacée, selon le tarif fixé par le Conseil Municipal.

- Le nombre maximum de documents pouvant être empruntés est de 10, la durée du prêt est de 1 mois. La prolongation des prêts est possible sur place, par téléphone, par courriel ou directement en ligne à condition qu'aucune réservation n'ait été faite pour le document considéré.

- En cas de retard et passé un délai de 4 mois, la valeur des documents est facturée par le Trésor Public.

- La consultation Internet est réservée aux personnes inscrites à la bibliothèque et limitée à 1 heure. L'impression de document est possible et payante, elle est réservée à un usage strictement personnel. La sauvegarde des données issues de sites internet avec une clé usb est interdite.

- Tous les ouvrages sont contrôlés au moment du retour ; toute anomalie doit être signalée au personnel, aucun document, ne doit être réparé par l'utilisateur. En cas de perte ou de détérioration, l'emprunteur doit assurer son remplacement.

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur\* et je m'engage à le respecter.**

A Montval-sur-Loir, le

Signature

*\*règlement affiché et donné à la demande*